

**Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du lundi 12 mars 2018**

---

**Vœu relatif à l'aménagement des berges de Seine, présenté par Jonathan Sorel, Claire Morel, Pauline Véron.**

Au-delà des clivages politiques, l'aménagement des berges de Seine est un projet déterminant pour l'avenir de Paris. C'est un projet urbain qui doit permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants, au croisement des enjeux de santé publique et de mobilités. C'est également un projet important pour assurer l'attractivité et le rayonnement international de Paris et de la Région Ile-de-France.

Depuis l'élection d'Anne Hidalgo en 2014, plusieurs étapes ont été franchies jusqu'à la création par arrêté en octobre 2016 d'une aire piétonne sur les rives de Seine. Plus d'un an après, d'après la Préfecture de Police, les résultats font état à la fois d'une baisse de la circulation et d'une baisse de 25% de la pollution de l'air aux alentours des berges de Seine.

Pour autant, alors que tout le monde semble en partager les grands objectifs, un débat politique s'est installé sur les modalités de l'aménagement des berges de Seine. Ce débat a été récemment relancé, après le dépôt d'un recours soutenu par la Région Ile-de-France, par la décision du tribunal administratif d'annuler l'arrêté municipal de piétonisation.

Alors qu'un nouvel arrêté municipal a été pris par Anne Hidalgo, il semble nécessaire de sortir des postures politiciennes et des arguties juridiques pour réaffirmer les grands principes susceptibles de rassembler toutes les énergies au service d'un grand projet urbain d'intérêt général.

**Ainsi, le Conseil d'arrondissement du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris et sa maire, Delphine Bürkli, membre du conseil d'Ile-de-France mobilité, se prononce pour :**

- La poursuite du travail en commun entre la ville de Paris, la Région Ile-de-France et le syndicat de transports en commun Ile-de-France mobilité, notamment en matière de parcs relais.
- Le maintien d'un principe de piétonisation des berges et le refus du retour de la circulation automobile sur les quais bas.
- La poursuite d'une réflexion commune sur le réaménagement des quais hauts, la possibilité d'y réduire la circulation automobile en particulier à proximité des zones habitées et d'y installer une ligne de transports en commun à haut niveau de service, non polluante et silencieuse.
- La nécessité d'accompagner la baisse de la circulation automobile par le renforcement de l'offre de transports en commun à Paris et en Ile-de-France.
- La nécessité d'améliorer la place des piétons dans l'espace public et d'encourager le recours aux modes de déplacements doux.